



ASSEMBLEE GENERALE

NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE

Cadre réservé au Directeur général

Séance du 22 mai 2019

Point n°10

Objet : Nomination statutaires des Administrateurs

Date du rapport : 11 avril 2019
Dossier :
Référence :

1. Exposé du dossier :

Consécutivement aux élections communales du 14 octobre 2018, l'Assemblée Générale procède au renouvellement intégral des mandats.

Conformément aux dispositions de l'article L1523-15 § 3, les Administrateurs représentant les communes associées sont désignés respectivement à la proportionnelle de l'ensemble des Conseils communaux des communes associées conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral.

Un courrier a été transmis aux communes afin que les Directeurs généraux puissent inscrire le point à leur plus proche Conseil et transmettre un extrait de délibération et ce, en vue de proposer les représentants à la proportionnelle des Conseils communaux et dans le respect de la clé d'Hondt.

2. Proposition de décision :

- D'approuver le projet de liste de la composition du Conseil d'Administration tel que proposé ;
- De donner mandat impératif aux délégués de s'assurer du respect du nombre d'Administrateurs proposés par les différentes communes et des apparentements politiques y associés ;
- De publier la nomination des Administrateurs aux annexes du Moniteur belge.

3. Projet de délibération et pièces justificatives : en annexe

4. - 5. Informations budgétaires¹ - Subvention¹ : Néant

¹ Compléter si d'application



6, 7 & 8 Gestionnaire du dossier, Responsable du service compétent

Nom/prénom : Moermans Laurence
Téléphone : 085/31.04.51
E-mail: laurence.moermans@aieg.be

9. Observations : Néant

10. Informations techniques

Le gestionnaire du dossier, son Responsable de service sont en première ligne pour fournir à la demande, des informations (techniques), complémentaires à celles que les membres de l'Assemblée générale trouveront dans les dossiers ouverts à leur consultation auprès de la Direction générale.

Il est rappelé que le projet de plan stratégique fait l'objet d'une présentation et d'un débat au sein du Collège communal.

Les Comptes annuels font l'objet d'une présentation par le fonctionnaire dirigeant et/ou le Directeur financier qui répondront aux questions en présence du Réviseur.

* * *

Laurence Moermans.

Gestionnaire du dossier, Responsable du service compétent.
